

Dépôt : 05.05.2023
Traitement Bureau CDV : 08.04.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 08.10.2023

Motion de Mme Marina Zuber (PSA) intitulée : « Plus de défibrillateurs en ville de Moutier ? »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé d'évaluer s'il est pertinent d'installer des défibrillateurs supplémentaires en ville de Moutier, notamment dans les hauteurs de la ville et, le cas échéant, de faire le nécessaire pour que ces derniers soient mieux répartis géographiquement.

Développement

Les « first responders », ou premiers répondants, sont appelés par le 144 en cas d'arrêt cardiaque notamment et sont chargés de se rendre sur place et d'utiliser un défibrillateur (DES) pour donner un choc électrique à la victime, en attendant l'ambulance. Or, aucun défibrillateur n'est présent dans les hauteurs de la ville.

A savoir qu'un premier répondant ne doit pas effectuer de détour pour prendre un DEA. Ainsi, tout dépend où ce dernier se trouve, aucun DEA ne sera sur son chemin. En comparaison avec Delémont par exemple, la ville de Moutier ne possède que très peu de DEA.

Sachant que chaque minute compte pour sauver une vie en cas d'arrêt cardiaque, le Conseil municipal est chargé d'évaluer s'il est pertinent d'installer plus de défibrillateurs sur le territoire prévôtois et de repenser leur répartition géographique.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 5 mai 2023

Signature (s) :

PSA, 1^{ère} signataire :

M. Marina Zuber (1)